

Ecole Publique  
46 rue de la  
République  
01990  
St Trivier / Moignans

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**  
**du 05 / 11 / 2024**



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : CORDEIRO Julien			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : FRECON Fabien			
Maire : LANIER Marcel			
Conseiller municipal : MONTRADE Franck			
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
PONS Sophie	X		
MOLLIARD Laetitia	X		
REVERDY Sylvie	X		
BASSET Céline	X		
TRICOT Cindy	X		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N : RENAUD GRAPPIN Michel	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
GIVRE laure	X		
BERODIER Christelle	X		
LE MOING Gaëlle	X		
DELATTRE Nadège	X		
COMPAGNON Aurianne		X	
LOONIS Julie	X		
ORCIERE Christelle	X		
BRUN Marion	X		
THEURIAU Aurélie	X		
GERVAIS Anne-Laure	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM : Brigitte FREESE / Angélique MAITRE			X
Représentant périscolaire :			
AESH			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 19/11/2024

Le président, directeur de l'école  
Nom : FRECON Fabien  
Signature

Le secrétaire, (enseignante)  
Nom : REVERDY Sylvie

Date : 05/11/2023

Heure de début : 18h

Ordre du jour :

- Résultat des Elections – Compétences du Conseil d'Ecole.
- Présentation de la nouvelle équipe pédagogique, des effectifs et de la répartition.
- Aides proposées aux élèves en difficulté – Présentation du RASED
- Règlement intérieur: présentation et vote.
- Effectifs et moyens humains.
- Exercices de Sécurité.
- Projets de classe.
- Travaux et entretien des locaux scolaires – Travaux de la nouvelle école.
  
- ⇒ points d'information :

En ouverture de la réunion, le directeur rappelle la composition et les compétences du conseil d'école.

**Membres avec voix délibérative :**

- Le directeur de l'école, il en est le Président ;
- Deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant au moment de la tenue du conseil ;
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal au nombre de classes de l'école ;
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)

**Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressantes (à la demande du directeur) :**

- Infirmières scolaires, assistants de service social ;
- Agents spécialisés des écoles maternelles ;
- AESH, AVS, EVS ou toute autre personne participant à des intégrations d'enfants handicapés ;
- Représentants d'activités périscolaires ;
- Toute autre personne invitée à participer aux travaux du conseil sur demande du Président après avis du conseil ;

**Compétences du Conseil d'Ecole :**

Le conseil d'école peut être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire et donner son avis sur les actions pédagogiques et éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège.**

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement.**

### **Instance principale de concertation de l'école**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

« **Le conseil d'école intéressé** ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé **peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale**, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré ».

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur les propositions des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#);

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article.  
7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture

Cette année, le taux de participation a été de 37,87% en régression par rapport à l'année passée : sur 235 inscrits, il y a eu 89 votants dont 3 nuls ou blancs. Monsieur Frecon remercie les parents qui se sont présentés à ces élections et ceux qui ont voté

⇒ Points d'information :

Sujet 1 : la rentrée 2024 – Effectif et moyen humain.

L'école compte aujourd'hui 152 élèves soit une moyenne de 25.3 élèves par classe contre 24 l'année précédente soit une augmentation de 11,8%. Les effectifs devraient augmenter encore cette année entre les arrivées et les départs.

Le nombre d'élèves par niveau est le suivant :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
31	24	15	19	21	17	13	12

Composition de l'équipe pédagogique :

- 8 enseignants rattachés à l'école :

PS/MS : Mme PONS (16 + 11 élèves)

PS/MS : Mme REVERDY (16 + 12 élèves)

GS/CE1 : Mme MOLLIARD (15+8 élèves) à 75% et Mme LENS à 25%

CP/CE2 : Mme BASSET (19 + 6 élèves)

CE1/CE2 : Mme TRICOT (13 + 11 élèves)

CM1/CM2 : M. FRECON (13+12 élèves). Le directeur est déchargé à 33% par Mme PERRAIS le mardi et 1 vendredi sur 3.

- 1 intervenant musique (financement mairie) : Gilles BASQUIN

- 2 ATSEM (financement mairie). Par ailleurs, une personne a été embauchée par la mairie pour aider dans la classe de GS/CE1. Elle est présente tous les matins ainsi que de 13h30 à 14h30 les mardis et jeudis.

- 2 AESH (financement état) : Mme AKTAS et Mme SIMKO qui font partie du (PIAL) Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé du secteur de collège de Châtillon sur Chalaronne. 3 enfants sont accompagnés par une AESH. Ces accompagnements sont faits pour des enfants ayant de très gros problèmes d'apprentissage, de comportement,

de dysphasie, de troubles autistiques... par 2 AESH : Vanessa qui est à plein temps sur l'école et Ayse qui est à mi-temps sur l'école. Plusieurs dossiers MDPH sont en attente de traitement par la MDPH et d'autres dossiers de demande d'aide sont en cours d'élaboration.

### Sujet 2 : Aides proposées aux élèves en difficulté :

➤ La première aide proposée est un étayage et un accompagnement par l'enseignant dans la classe avec la mise en place de pratiques pédagogiques diversifiées (tutorat, APC, RAN). Si les difficultés persistent malgré l'étayage mis en place dans la classe, un PPRE peut être rédigé après réunion du conseil des maîtres. Cela concerne les élèves en difficulté moyenne qui risquent de compromettre les apprentissages de fin de cycle. Les dispositifs possibles sont les suivants :

Le PAI (projet d'accueil individualisé). Il est mis en place pour la distribution de médicaments à l'école ou pour une prise en charge ciblée en cas d'urgence. Il est complété par le médecin généraliste de la famille et visé par l'infirmière scolaire.

Le PPRE (projet personnalisé de réussite éducative): il souligne les difficultés et les réussites d'un élève ; une aide est proposée sur un temps court (2 à 3 mois).

Le PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : il est mis en place sur une durée plus longue, parfois toute la scolarité, pour des enfants dont les troubles d'apprentissage sont reconnus par un médecin. Des aménagements sont mis en place au cours des apprentissages pour aider l'enfant.

Une demande d'aide est aussi possible au RASED. Demande financière à la mairie de la part du RASED ?

### Sujet 3 : Fonctions du RASED et élèves pris en charge par le RASED

Le RASED est composé des personnes suivantes :

- une psychologue de l'Education Nationale.
- une éducatrice spécialisée (interventions rapides « coup de pouce » ou plus longues si les difficultés sont plus importantes)

Les intervenants du Réseau sont chargés d'observer et de réduire les difficultés que certains élèves éprouvent dans les acquisitions, la maîtrise des apprentissages fondamentaux et la vie scolaire. Ils mènent des actions de prévention et de remédiations. Ces interventions se font en collaboration nécessaire avec les enseignants et les familles. La psychologue de l'Education Nationale peut rencontrer les familles et les élèves à la demande des enseignants ou des parents et les membres du RASED peuvent être présents aux équipes éducatives.

L'enseignant chargé de l'aide pédagogique aide l'élève à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans les apprentissages, à maîtriser ses outils et méthodes de travail et à prendre

conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite. La famille est avertie de son intervention mais son consentement n'est pas nécessaire.

La psychologue apporte sa contribution dans le réseau pour l'analyse de la difficulté et l'élaboration des propositions d'aide ou d'orientation. Elle pratique, après rencontre avec les parents, des examens cliniques et psychométriques. Elle assure le suivi psychologique par des entretiens avec les enfants, les parents et les enseignants. Elle veille à l'harmonisation des projets concernant l'enfant en collaboration avec les différents spécialistes, dans l'école et à l'extérieur. Elle intervient aussi lorsqu'un GAVA-SCO est rédigé pour un dossier à la MDPH. La famille donne son consentement à son intervention.

Les demandes d'aide peuvent être adressées au RASED tout au long de l'année. Celui-ci décide après étude de l'aide qui pourra être apportée

➤ **Les enseignants peuvent aussi proposer aux élèves de participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). Elles offrent un large champ d'actions pédagogiques et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.** Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école. Cet accompagnement ne se fait que sur acceptation formelle des familles.

Les jours et les horaires proposés aux élèves sont différents suivant les enseignants qui les organisent.

➤ Les stages de réussite pour les élèves du CP au CM2

Les **élèves** qui en ont besoin peuvent suivre des **stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires**. Ces stages durent **quatre jours, à raison de trois heures d'enseignement quotidien**. Ils permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : **français et mathématiques**. Ils ont lieu dans l'école par **groupes de cinq ou six élèves** constitués par les enseignants. Les enseignants volontaires animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève. A la fin du stage, l'évaluation des progrès de chaque élève est transmise à l'enseignant de la classe.

➤ **Evaluations Nationales** : Les évaluations nationales ont eu lieu en octobre pour tous les élèves en élémentaire. Les élèves de CP auront encore une deuxième session en janvier. Les résultats sont communiqués aux familles concernées. Un bilan sera fait très prochainement et exposé au prochain conseil d'école.

#### Sujet 4 : soumis à avis : Règlement intérieur

**Règlement intérieur** de l'école est issu du règlement départemental et modifié en fonction des spécificités de l'école. Le règlement est voté à l'unanimité. La charte de la laïcité et la charte Internet sont aussi présentées.

M Frécon rappelle la procédure à suivre lors d'une absence d'un élève, ainsi que l'importance de regarder très régulièrement le cahier de liaison. Le règlement intérieur sans changement est soumis au vote :

-nombre d'avis positifs : 15

- nombre d'avis négatifs : 0

Le règlement intérieur est voté.

#### Sujet 5 : points d'information et de sécurité :

- Une alerte incendie a eu lieu et elle s'est déroulée dans de bonnes conditions. Un rapport a été transmis aux services de la mairie.
- Le PPMS est en réécriture actuellement et des exercices seront fait très rapidement dans l'année.
- Le directeur présente rapidement le « café des parents » et renvoie aux documents déjà distribué aux familles.

#### Sujet 6 : Projets de classe

L'équipe pédagogique liste les différents projets qui se déroulent ou se sont déroulés au sein de l'établissement :

- Un intervenant musique intervient au sein de l'école pour toutes les classes. Cette année Gilles a pour ambition de construire avec les élèves et les enseignants un projet musical autour de différents arts (poésie, sculpture...).
- Les élèves ont accès à la bibliothèque municipale suivant un calendrier précis afin de prendre des livres et d'avoir une activité de lecture offerte mise en place par Annie PRELONGE.
- Les élèves de toute l'école ont participé à la course à l'élastique. Cela a permis un brassage des classes élémentaires et maternelles.
- Des ateliers philo vont être proposés à tous les élèves élémentaires de l'école.
- Les élèves de GS/CP/CE1 iront à la piscine de Villars à partir du 9 décembre pour 10 séances. Le directeur remercie les personnes qui se sont proposées pour passer l'agrément et/ou accompagner.
- L'association Cuivre en Dombes donnera un spectacle aux élèves de l'école le 22 novembre après-midi à la salle des fêtes. Le spectacle se déroulant l'après-midi, il sera difficile voire impossible aux classes de maternelle de pouvoir y participer. L'équipe pédagogique n'a pas pu faire modifier l'horaire malheureusement.
- Le 16 janvier aura lieu un spectacle de marionnette pour les deux classes de maternelle.

- Le vendredi après-midi, un grand décroisement en élémentaire permet aux élèves de chaque section de se retrouver et aux élèves de CM2 de travailler la lecture/compréhension avec les CP.
- Une activité ruche va se mettre en place les 17 et 18 avril pour toutes les classes de l'école. Des ruchers seront amenés à l'école et une étude de la vie des abeilles va être mise en place. Une vente de miel sera faite afin de participer au financement de cette activité.

D'autres projets sont en réflexion et seront développés lors des prochains conseils d'école (projet art plastique en janvier, projet vélo en période 5 etc...)

### Sujet 7 : travaux, entretien et divers :

En préambule, l'équipe pédagogique tient à remercier officiellement et chaleureusement les employés municipaux et en particulier Paul pour ses interventions rapides et efficaces : le changement de porte en bas des escaliers, l'installation des tables et des chaises, la construction de lits pour les poupées en maternelle, la mise à niveau des porte-manteaux, l'intervention extrêmement rapide lors du fort coup de vent qui a emporté les grilles des travaux dans la cours des élémentaires.... Un grand merci pour tous ses travaux.

- Merci pour la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque qui est devenu le bureau du directeur.
- Un point sur la construction de la nouvelle école (parole à M. le Maire) : les travaux ont enfin débuté, selon le retro-planning, l'école devrait être livrée pour un déménagement courant de l'année scolaire prochaine. L'ancienne bibliothèque ne va plus être disponible pour les classes jusqu'à la fin des travaux (Mme MOLLIARD fait remarquer qu'elle va utiliser soit le préau, soit la salle mise à disposition de la garderie pour faire la motricité).
- Le directeur fait remarquer que la fissure dans le bâtiment CE-CM s'est agrandie et que les portes se bloquent à cause des vibrations dans le bâtiment CP-CE (Paul est déjà intervenu plusieurs fois). M. le Maire note ces remarques et va être attentif aux possibles implications des travaux dans ces désagréments.
- Le directeur indique que la femme de ménage a surpris un adolescent essayant de s'introduire dans l'école un mercredi matin. Une vigilance accrue est demandée au personnel de mairie qui pourrait vaquer aux abords de l'école.
- L'équipe pédagogique fait remarquer que la cours est envahie de mousse et que cela pourrait être dangereux en période de gel. Il est convenu d'intervenir rapidement dès que cela posera soucis.
- Questions des parents élus :
  - Les parents élus posent une question relative à pédagogie d'une enseignante. Le directeur demande que la famille qui pose cette question se rapproche de l'enseignante car cela n'est pas du ressort du conseil d'école.

- Une question est posée à la mairie sur la structure de l'école maternelle. M. le Maire indique que la famille qui pose cette question a déjà reçu une réponse écrite de sa part et ne souhaite pas revenir dessus.

heure de fin : 20h